



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/43

Référence SPW-ARNE :
10012552/ APE.ama

Référence SPW-TLPE :
10012552/ APE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur est la s.r.l. X-RIS, rue d'Abhooz 25 à 4040 HERSTAL.

Le terrain concerné est situé rue Louis Plescia à 4102 SERAING (OUGRÉE), et cadastré SERAING 11e division section C n° 58 H 3.

Le projet consiste à **construire et exploiter un bâtiment avec bureaux et atelier de montage de machines de contrôle non destructif par rayon X avec déboisement et modification sensible du relief du sol,**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 21/12/2023	Le 02/01/2024	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 17/01/2024	Par courrier ordinaire : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie.**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :**

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : **04/330.84.87.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.r.l. X-RIS - Courriel : info@xris.eu - Tél : 04/367.07.92 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 21 décembre 2023.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON